
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 15 juillet 2015 à 16 h
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 16 h 04.

CA15 25 0325

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 juillet 2015.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public.

Personne n'a demandé à être entendu.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

Aucun membre du conseil ne pose de question.

CA15 25 0326

Résolution appuyant le projet des Œuvres du Père Sablon pour la rénovation de la piscine intérieure du Centre Père Sablon, afin qu'il puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'appuyer, en adoptant une résolution, le projet des Œuvres du Père Sablon pour la rénovation de la piscine intérieure du Centre Père Sablon, afin qu'il puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1154399002

CA15 25 0327

Autorisation d'une dépense totale de 194 632,56 \$, taxes incluses, aux fins de la conclusion d'une entente-cadre de services professionnels avec la firme Beaudoin Hurens inc. pour une période de 24 mois, pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures d'égouts, d'aqueducs, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et approbation du projet de convention à cette fin, conformément à l'appel d'offres public DDTTP 54-15-12 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De conclure une entente-cadre avec la firme Beaudoin Hurens inc., d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture de services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures d'égouts, d'aqueducs, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme Beaudoin Hurens inc., ayant obtenu le pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 194 632,56 \$, taxes incluses, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 19,1 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour un montant de 37 272,02 \$, taxes incluses, à 48,8 % par la Direction des transports (SIVT) pour un montant de 95 039,054 \$, taxes incluses et à 32 % par l'arrondissement pour un montant de 62 321,48 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1150709005

CA15 25 0328

Octroi d'un contrat de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour des services professionnels en vue de la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plans et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

ATTENDU QUE le réaménagement du tronçon piétonnier de la rue Prince-Arthur Est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Laval, a été désigné comme étant le projet de legs à échelle locale pour l'arrondissement dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite saisir cette opportunité pour redonner un nouveau souffle à la rue Prince-Arthur Est et ainsi permettre aux citoyens de se la réapproprier ;

ATTENDU QU'un appel d'offres fut lancé le 11 juin 2015 pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plans et devis pour la rue Prince-Arthur Est et qu'à la suite du processus d'évaluation, la firme AECOM Consultants inc. fut retenue pour exécuter le mandat;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 108 651,38 \$, taxes incluses, pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plans et devis pour la rue Prince-Arthur Est.

D'accorder à la firme AECOM Consultants inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 108 651,38 \$, taxes incluses.

D'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme AECOM Consultants inc. ayant obtenu le pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 108 651,38 \$, taxes incluses, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1154932001

CA15 25 0329

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 juillet 2015. Il est 16 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2015.